

Résolution sur la liberté de la presse dans l'espace francophone

Visioconférence | 19-29 janvier 2021

La Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie par visioconférence le 26 janvier 2021 :

- SE REFERANT** au rapport intitulé *La liberté de la presse dans l'espace francophone*, examiné lors des réunions de la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) tenues à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2019 et en visioconférence en juin et octobre 2020;
- SOULIGNANT** que la liberté de la presse est en baisse à l'échelle mondiale selon Freedom House, organisation internationale dédiée à la paix, à la démocratie et aux droits de la personne qui publie couramment des rapports sur le sujet;
- RECONNAISSANT** que la liberté de la presse ne se limite pas au droit des journalistes de publier des reportages ou d'exprimer leurs opinions, mais est également un pilier du droit de la population d'accéder à la connaissance et à l'information;
- RAPPELANT** que les droits des journalistes relèvent de la liberté d'expression et de la liberté d'opinion, qui sont protégées par de nombreux instruments juridiques internationaux, notamment la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et dans des traités internationaux comme le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, en plus d'instruments régionaux;
- RECONNAISSANT** que l'indépendance des médias et des journalistes joue un rôle central dans la vie démocratique;
- NOTANT** que les journalistes sont souvent exposés à des risques particuliers d'intimidation, de harcèlement et de violence, menant à l'adoption du [Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité](#) en 2010;
- SOULIGNANT** les nombreux facteurs qui peuvent affecter la liberté de la presse, incluant l'adoption de lois sur l'accès à l'information, les régimes de réglementation et d'octroi des licences de diffusions, la montée du populisme politique et le contrôle des contenus en ligne et des médias sociaux;
- SOULIGNANT** les progrès réalisés par plusieurs sections membres de l'APF au cours des dernières années en matière de protection des journalistes et d'adoption de cadre réglementaire concernant les médias;
- SOULIGNANT** l'enjeu grandissant de la désinformation, exacerbé par la pandémie de la COVID-19;

- RAPPELANT** que la liberté de la presse fait partie de ses valeurs fondamentales de la Francophonie institutionnelle;
- SOULIGNANT** le travail des organisations dédiées à la liberté de la presse qui, partout à travers le monde, s'efforcent de faire respecter les obligations internationales en matière de liberté de la presse et de protection des journalistes;
- RAPPELANT** le faible nombre d'organisations internationales dédiées à la liberté de la presse au sein de l'espace francophone.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission politique,

- RÉITÈRE** son engagement à défendre la liberté de la presse et les droits des journalistes à travers l'espace francophone;
- DÉNONCE** toute violation de la liberté de la presse, particulièrement celles mettant en péril la sécurité des journalistes;
- SOUTIENT** l'élaboration d'un lexique commun, en collaboration avec les sections membres, afin de faciliter la compréhension et la collaboration sur cet enjeu crucial;
- AFFIRME** sa volonté de soutenir tout projet de création d'un organisme francophone voué à la liberté de la presse si un tel projet lui est soumis;
- APPELLE** à la mobilisation des sections afin de lutter contre la désinformation;
- DEMANDE** aux parlementaires de poursuivre leurs efforts pour faire adopter un cadre juridique assurant la protection des droits des journalistes au sein de leur juridiction.